

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE VILLON
LIEU-DIT VAU L'ABBE

Maître d'Ouvrage
PVEOLE 12

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
DEMANDE DE DEFRICHEMENT

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaires de dépôt de demande de défrichement p 3

Plan de situation p 6

Plan cadastral p 8

Relevé de propriété p 10

Autorisation du propriétaire.....p 25

Délibération du Conseil Municipal de Villon p 31

Courrier substituant EREA INGENIERIE au profit de PVEOLE 12 p 33

DEMANDE DE DEFRICHEMENT

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE
VILLON
VAU L'ABBE

COMMUNE DE VILLON
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédaillac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

LEGENDE:

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE
VILLON
VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédailiac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE
DEFRICHEMENT

LEGENDE:



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 13632*08

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier
(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

1- par courrier en recommandé avec avis de réception
2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER :

DATE DE RÉCEPTION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : 87968625100015

ou

N° PACAGE :

ou

N° NUMAGRIT* :

ou

Si aucun numéro attribué, cocher la case ☐

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame ☐ Monsieur ☐

né(e) le

à :

dépt :

Pays :

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant :

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse :

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame ☐ Monsieur ☐

né(e) le

à :

dépt :

Pays :

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : SASU Centrale Photovoltaïque PVEOLE 12

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : BRU Philippe

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) :

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : 1, Hameau le Pouzamel

complément d'adresse :

Code postal : 46320

Commune : ESPEDAILLAC

Coordonnées de contact du demandeur ☒ ou de son représentant ☐ ou de son responsable de projet ☐ (cocher la case correspondante) :

Téléphone : 0247268816 ; 0619685464

Mél : lionel.waerber@erea-ingenierie.com

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher :

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
89 - VILLON	0C	469	0,9ha3,6a9,7ca (m²)	0,9ha3,6a9,7ca (m²)	NC
89 - VILLON	0C	470	0,7ha5,4a3,8ca (m²)	0,7ha5,4a3,8ca (m²)	NC
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	
			haaaca (m²)	haaaca (m²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 1,6ha9,1a3,5ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux : 89

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 N° de département 3

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : ☒

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") : ☐

Type :

Date de dépôt :

Nom de l'autorité administrative :

Type :

Date de dépôt :

Nom de l'autorité administrative :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usfruitier, nu-propriétaire...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Commune de VILLON	Propriétaire	5, rue Vanoise - 89740 VILLON	03.86.75.21.74

Cerfa N° 13632*08

Date de mise à jour : avril 2022

Page 1 / 3

Cerfa N° 13632*08

Date de mise à jour : avril 2022

Page 2 / 3

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	☒
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☐
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire : • Étude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	☐
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	☒
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☒
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☐
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☐

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : **BRU Philippe**

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 08/10/2024

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
PVEOLE A2
1 Hameau le Pouzarnel
46320 Espédaillac
Tél +33 (0)247 26 88 16
Email : catherine.lesage@pveole.fr

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE
VILLON
VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnet
46 320 Espédailac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE COMMUNE DE VILLON

PLAN DE SITUATION

LEGENDE:

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Projet de parc agrivoltaïque - VILLON

Lieu-dit Vau l'Abbé

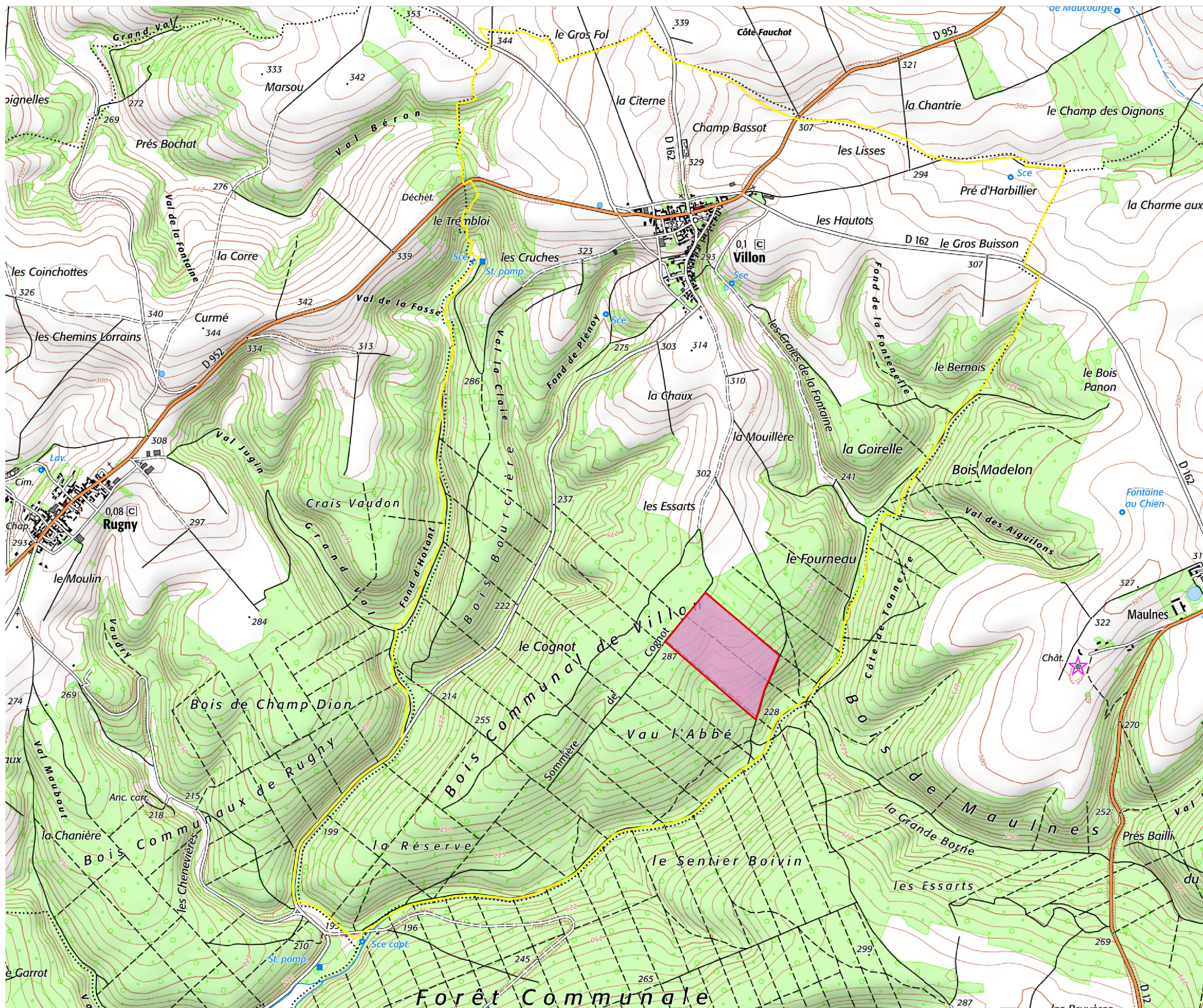
Légende

-  Zone à défricher
-  Zone d'implantation potentielle
-  Limite communale



0 500 1 000 m

Date : Juillet 2023
Auteur : EREA Ingénierie
Source : IGN



PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

PLAN CADASTRAL

DEMANDE DE DEFRICHEMENT

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE
VILLON
VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédaillac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

LEGENDE:

EXTRAIT CADASTRAL
Projet de parc agrivoltaïque - VILLON
Lieu-dit Vau l'Abbé



Légende

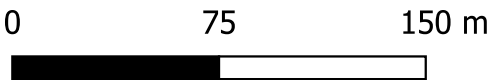
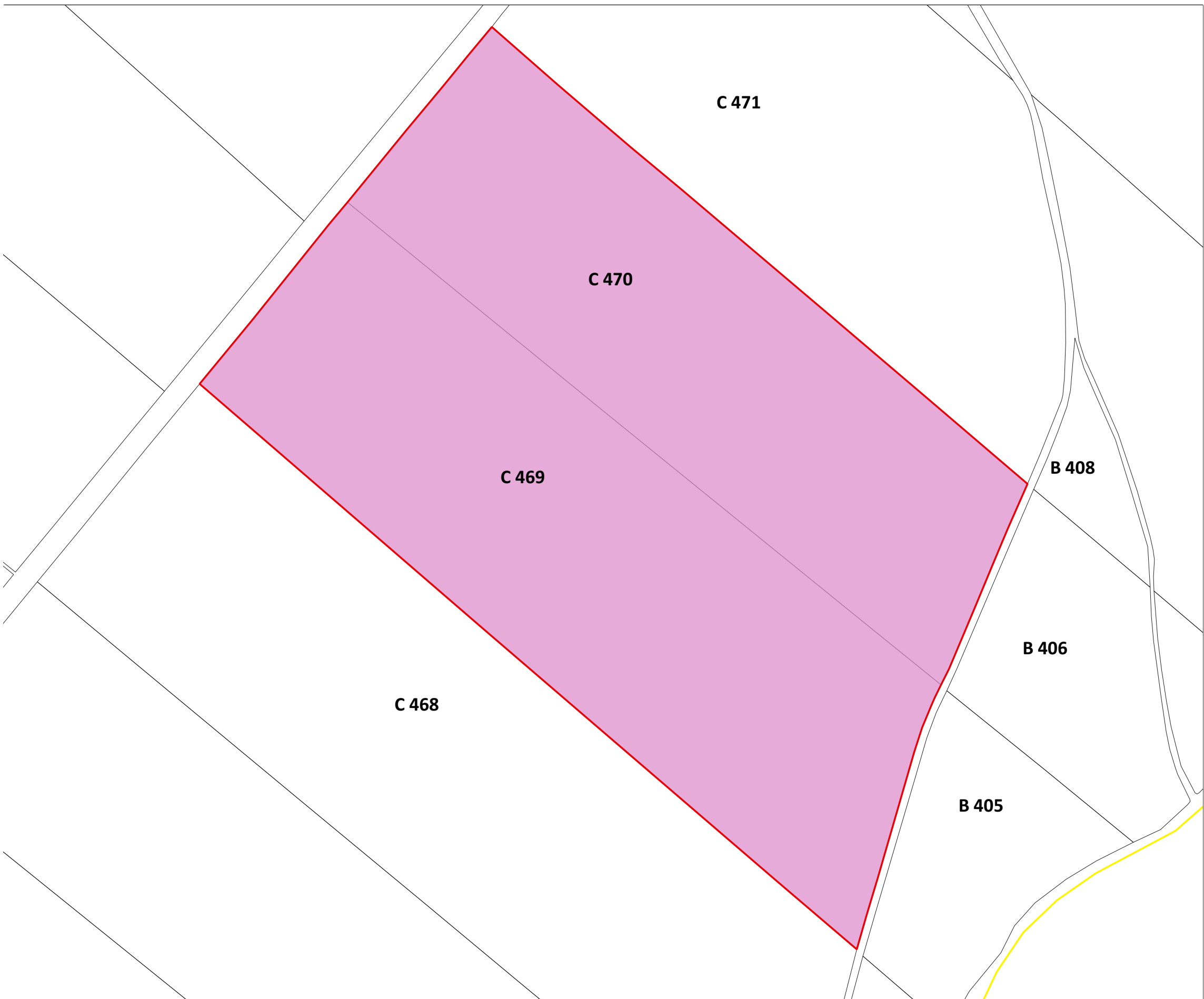
Projet

-  Zone d'implantation potentielle
-  Limite communale

Défrichement

-  Zone de défrichement au sein du projet

C 470 Références cadastrales



Date : Juillet 2023
Auteur : EREA Ingénierie
Source : IGN

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédailac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

LEGENDE:

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--------------------	--------

Propriétaire	PBBBZ6	COM COMMUNE DE VILLON
MAIRIE 89740 VILLON		

PROPRIÉTÉS BATIES																									
Désignation des propriétés							Identification du local					Évaluation du local													
AN	SECTION	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF
71	C	21		5	RUE VANOISE	0220	A	01	00	01001	0149867 S	A	C	H	MA	7	255		EP					E	
10	C	189		9	RUE HAUTE	0110	A	01	00	01001	0149953 E	A	C	H	MA	7	403								

REV	R EXO	255 EUR	R EXO	255 EUR
IMPOSABLE	658EUR COM	DEP		
	R IMP	403 EUR	R IMP	403 EUR

PROPRIETES NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet	
71	B	254		BOIS DE BERNOIS	B005		1	A		BT	02		22 20	0,26	A	TA		0,26	100			
															C	TA		0,05	20			
															GC	TA		0,05	20			
71	B	266		BOIS DE BERNOIS	B005		1	A		BS	01		10 85 45	84,04	A	TA		84,04	100			
															C	TA		16,81	20			
															GC	TA		16,81	20			
71	B	267		BOIS DE BERNOIS	B005		1	A		BS	01		7 75	0,6	A	TA		0,6	100			
															C	TA		0,12	20			
															GC	TA		0,12	20			
71	B	280		LA GOIRELLE	B030		1	A		BS	01		14 47 60	112,09	A	TA		112,09	100			
															C	TA		22,42	20			
															GC	TA		22,42	20			
71	B	281		LA GOIRELLE	B030		1	A		BS	01		3 89 40	30,16	A	TA		30,16	100			

71	B	404		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		63 94	4,95	C GC A	TA TA TA		6,03 6,03 4,95	20 20 100		
71	B	405		LE FOURNEAU	B028		1	A		BR	03	PIN	1 99 85	34,7	C GC TC	TA TA PB	24	0,99 0,99 34,7	20 20 100		
71	B	406		LE FOURNEAU	B028		1	A		BR	03	PIN	2 20 36	38,27	TC	PB	24	38,27	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--------------------	--------

Propriétaire PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
71	B	407		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		59 93	4,65	A	TA		4,65	100		
															C GC A	TA TA TA		0,93 0,93 4,2	20 20 100		
71	B	408		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		54 30	4,2							
															C GC A	TA TA TA		0,84 0,84 40,65	20 20 100		
71	B	409		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		5 25 20	40,65							
															C GC A	TA TA TA		8,13 8,13 90,42	20 20 100		
71	B	410		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		11 67 75	90,42							
															C GC A	TA TA TA		18,08 18,08 122,07	20 20 100		
71	B	411		LE FOURNEAU	B028		1	A		BS	01		15 76 71	122,07							

71	C	20		LE VILLAGE	B056		1	A		J	01		5 42	3,67	C GC A	TA TA TA		24,41 24,41 3,67	20 20 100		
71	C	21	5	RUE VANOISE	0220		1	A		S			7 02	0	C GC	TA TA		0,73 0,73	20 20		
71	C	56		LE VILLAGE	B056		1	A		S			3 82	0							
95	C	58		LE VILLAGE	B056		1	A		S			1 78	0							
71	C	59		LE VILLAGE	B056		1	A		S			4 42	0							
15	C	131		LE VILLAGE	B056		1	A		T	01		52 90	29,18	A	TA		29,18	100		
10	C	180		LE VILLAGE	B056		1	A		S			2 32	0	C GC	TA TA		5,84 5,84	20 20		
10	C	182		LE VILLAGE	B056		1	A		S			4 10	0							
10	C	183		LE VILLAGE	B056		1	A		S			81	0							
10	C	189	9	RUE HAUTE	0110		1	A		S			9 20	0							
71	C	464		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		10 39 78	80,5	A	TA		80,5	100		
71	C	465		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		11 83 99	91,68	C GC A	TA TA TA		16,1 16,1 91,68	20 20 100		
															C	TA		18,34	20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON																					
PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
71	C	466		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		11 82 71	91,57	GC A	TA TA		18,34 91,57	20 100		
71	C	467		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		10 56 08	81,78	C GC A	TA TA TA		18,31 18,31 81,78	20 20 100		
71	C	468		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		11 25 92	87,18	C GC A	TA TA TA		16,36 16,36 87,18	20 20 100		
71	C	469		VAUT LABBE	B055		1	A		BR	03	PIN	9 36 97	162,68	C GC TC	TA TA PB	24	17,44 17,44 162,68	20 20 100		
71	C	470		VAUT LABBE	B055		1						7 54 38								
71	C	471		VAUT LABBE	B055		1	A	J K	BS BR BS	01 03 01	PIN	1 70 00 5 84 38 8 19 97	13,16 101,47 63,48	TC TC A	PB PB TA	24 24	13,16 101,47 63,48	100 100 100		
71	C	472		VAUT LABBE	B055		1	A		BS	01		1 02 80	7,96	C GC A	TA TA TA		12,7 12,7 7,96	20 20 100		
71	C	473		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		11 71 47	90,7	C GC A	TA TA TA		1,59 1,59 90,7	20 20 100		
71	C	474		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		12 67 86	98,16	C GC A	TA TA TA		18,14 18,14 98,16	20 20 100		
71	C	475		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		13 17 47	102	C GC A	TA TA TA		19,63 19,63 102	20 20 100		
															C	TA		20,4	20		

71	C	476		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		11 99 53	92,87	GC A	TA TA		20,4 92,87	20 100		
71	C	477		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		11 99 77	92,89	C GC A	TA TA TA		18,57 18,57 92,89	20 20 100		
															C	TA		18,58	20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feillet
71	C	478		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		12 96 14	100,36	GC A	TA TA		18,58 100,36	20 100		
71	C	479		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		13 36 78	103,51	C GC A	TA TA TA		20,07 20,07 103,51	20 20 100		
71	C	480		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		11 69 20	90,52	C GC A	TA TA TA		20,7 20,7 90,52	20 20 100		
71	C	481		LE COIGNOT	B013		1	A		BS	01		1 12 42	8,7	C GC A	TA TA TA		18,1 18,1 8,7	20 20 100		
15	C	501		BOIS BRULE	B004		1	A		BT	02		8 02	0,09	C GC A	TA TA TA		1,74 1,74 0,09	20 20 100		

15	C	502		BOIS BRULE	B004		1	A		L	01		13 86	0,15	C GC A	TA TA TA		0,02 0,02 0,15	20 20 100		
71	C	519		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		2 31 94	17,96	C GC A	TA TA TA		0,03 0,03 17,96	20 20 100		
71	C	520		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		10 73 89	83,14	C GC A	TA TA TA		3,59 3,59 83,14	20 20 100		
71	C	521		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		13 96 79	108,14	C GC A	TA TA TA		16,63 16,63 108,14	20 20 100		
71	C	522		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		14 09 11	109,1	C GC A	TA TA TA		21,63 21,63 109,1	20 20 100		
71	C	523		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		13 08 45	101,32	C GC A	TA TA TA		21,82 21,82 101,32	20 20 100		
															C GC	TA TA		20,26 20,26	20 20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
71	C	524		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		13 39 47	103,71	A	TA		103,71	100		
															C	TA		20,74	20		
															GC	TA		20,74	20		
71	C	525		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		11 61 65	89,95	A	TA		89,95	100		
															C	TA		17,99	20		
															GC	TA		17,99	20		
71	C	526		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		12 49 97	96,77	A	TA		96,77	100		
															C	TA		19,35	20		
															GC	TA		19,35	20		
71	C	527		LA RESERVE	B042		1	A		BS	01		9 00 32	69,71	A	TA		69,71	100		
															C	TA		13,94	20		
															GC	TA		13,94	20		
71	C	528		LA RESERVE	B042		1	A		P	02		7 19	1,79	A	TA		1,79	100		
															C	TA		0,36	20		
															GC	TA		0,36	20		
71	C	547		LE VILLAGE	B056	0096	1	A		S			62	0							
71	C	620		LE VILLAGE	B056	0055	1	A		S			2 49	0							
10	C	623		LE VILLAGE	B056	0179	1	A		S			1 25	0							
10	C	625		LE VILLAGE	B056	0178	1	A		S			34	0							
80	D	125		HOTANT	B034		1	A		L	01		18 55	0,19	A	TA		0,19	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
71	D	126		HOTANT	B034		1	A		S			6 57	0							
90	D	132		HOTANT	B034		1	A		L	01		17 00	0,17	A	TA		0,17	100		
															C	TA		0,03	20		
															GC	TA		0,03	20		
15	D	303		SOUS LES ROBINETTES	B046		1	A		P	01		83 40	46,01	A	TA		46,01	100		
															C	TA		9,2	20		
															GC	TA		9,2	20		
15	D	323		LES CORREES	B014		1	A		L	01		48 05	0,49	A	TA		0,49	100		
															C	TA		0,1	20		
															GC	TA		0,1	20		
15	D	326		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 80	0,02	A	TA		0,02	100		
															C	TA		0	20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
15	D	327		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 90	0,02	GC A	TA TA		0 0,02	20 100		
15	D	328		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 90	0,02	C GC A	TA TA TA		0 0 0,02	20 20 100		
15	D	330		LES CORREES	B014		1	A		L	01		8 70	0,09	C GC A	TA TA TA		0 0 0,09	20 20 100		
15	D	332		LES CORREES	B014		1	A		L	01		13 92	0,15	C GC A	TA TA TA		0,02 0,02 0,15	20 20 100		
15	D	334		LES CORREES	B014		1	A		L	01		4 20	0,04	C GC A	TA TA TA		0,03 0,03 0,04	20 20 100		
15	D	336		LES CORREES	B014		1	A		L	01		7 60	0,09	C GC A	TA TA TA		0,01 0,01 0,09	20 20 100		
15	D	337		LES	B014		1	A		L	01		14 46	0,15	C GC A	TA TA TA		0,02 0,02 0,15	20 20 100		

15	D	339		CORREES	B014		1	A		L	01		7 04	0,06	C GC A	TA TA TA		0,03 0,03 0,06	20 20 100		
15	D	340		LES CORREES	B014		1	A		L	01		5 11	0,04	C GC A	TA TA TA		0,01 0,01 0,04	20 20 100		
15	D	341		LES CORREES	B014		1	A		L	01		5 15	0,04	C GC A	TA TA TA		0,01 0,01 0,04	20 20 100		
15	D	345		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 50	0,02	C GC A	TA TA TA		0,01 0,01 0,02	20 20 100		
															C GC	TA TA		0 0	20 20		

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet	
15	D	346		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 20	0,02	A	TA		0,02	100			
															C	TA		0	20			
															GC	TA		0	20			
15	D	347		LES CORREES	B014		1	A		L	01		6 70	0,06	A	TA		0,06	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
15	D	348		LES CORREES	B014		1	A		L	01		5 20	0,04	A	TA		0,04	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
15	D	349		LES CORREES	B014		1	A		L	01		4 90	0,04	A	TA		0,04	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
15	D	353		LES CORREES	B014		1	A		L	01		5 40	0,06	A	TA		0,06	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
15	D	355		LES CORREES	B014		1	A		L	01		11 80	0,13	A	TA		0,13	100			
															C	TA		0,03	20			
															GC	TA		0,03	20			
15	D	357		LES CORREES	B014		1	A		L	01		9 30	0,09	A	TA		0,09	100			
															C	TA		0,02	20			
															GC	TA		0,02	20			
15	D	358		LES CORREES	B014		1	A		L	01		13 90	0,15	A	TA		0,15	100			
															C	TA		0,03	20			
															GC	TA		0,03	20			
15	D	359		LES CORREES	B014		1	A		L	01		2 90	0,02	A	TA		0,02	100			
															C	TA		0	20			
															GC	TA		0	20			
15	D	360		LES CORREES	B014		1	A		L	01		9 80	0,11	A	TA		0,11	100			
															C	TA		0,02	20			

15	D	361		LES CORREES	B014		1	A		L	01		3 90	0,04	GC A	TA TA		0,02 0,04	20 100		
15	D	366		LES CORREES	B014		1	A		L	01		6 30	0,06	C GC A	TA TA TA		0,01 0,01 0,06	20 20 100		

Source : Dir

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMÉRO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
15	D	368		LES CORREES	B014		1	A		L	01		3 50	0,04	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															A	TA		0,04	100		
15	D	371		PLENOIS	B038		1	A		L	01		10 60	0,11	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															A	TA		0,11	100		
15	D	374		PLENOIS	B038		1	A		L	01		6 10	0,06	C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															A	TA		0,06	100		
15	D	375		PLENOIS	B038		1	A		L	01		5 80	0,06	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															A	TA		0,06	100		
15	D	376		PLENOIS	B038		1	A		L	01		15 30	0,15	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															A	TA		0,15	100		
															C	TA		0,03	20		
															GC	TA		0,03	20		

15	D	377		PLENOIS	B038		1	A		L	01		5 50	0,06	A	TA		0,06	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
15	D	395		PLENOIS	B038		1	A		L	01		3 80	0,04	A	TA		0,04	100			
															C	TA		0,01	20			
															GC	TA		0,01	20			
71	D	451		BOURCIERE	B006		1						10 03 45									
								A	J	BS	01		5 33 45	41,29	A	TA		41,29	100			
															C	TA		8,26	20			
															GC	TA		8,26	20			
															TC	PB	22	81,61	100			
71	D	452		BOURCIERE	B006		1	A	K	BR	03	PIN	4 70 00	81,61								
													10 26 85									
								A	J	BS	01		3 26 85	25,3	A	TA		25,3	100			
															C	TA		5,06	20			
															GC	TA		5,06	20			
								A	K	BR	03	PIN	7 00 00	121,54	TC	PB	21	121,54	100			
71	D	453		BOURCIERE	B006		1	A		BS	01		11 27 75	87,33	A	TA		87,33	100			

Source : Direction Générale des F

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIETES NON BATIES		
DESIGNATION DES PROPRIETES	EVALUATION	LIVRE FONCIER

AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
71	D	454		BOURCIERE	B006		1	A		BS	01		10 56 85	81,82	C GC A C GC A C GC	TA TA TA TA TA TA TA TA		17,47 17,47 81,82 16,36 16,36 150,04 30,01 30,01	20 20 100 20 20 100 20 20		
71	D	455		BOURCIERE	B006		1	A		BS	01		19 37 80	150,04							
	ZA	2		CROIX SAINTE BARBE	B019		1	A		AB	01	CHEM	4 10	0,38							
	ZA	34		LA CROIX SAINT NICOLAS	B018		1	A		AB	01	CHEM	49 40	4,61			RT				
88	ZA	55		CHAMP BASSOT	B008		1	A		S			5	0							
71	ZA	56		CHAMP BASSOT	B008		1	A		S			31 71	0							
71	ZA	57		LA VOIE DE TRICHEY	B058	0015	1	A		S			1 13	0							
	ZB	5		LES LISSES	B036		1	A		AB	01	CHEM	9 60	0,9			RT				
71	ZB	16		LES HATES DE MAULNES	B032		1	A		T	03		58 80	14,7	A		TA	14,7	100		
															C GC	TA TA		2,94 2,94	20 20		
94	ZB	41		LES LISSES	B036	0002	1	A		S			29	0							
	ZC	15		VALLEE DE LA FONTAINE	B050		1	A		T	02		2 30	0,92	A		TA	0,92	100		
															C GC	TA TA		0,18 0,18	20 20		
	ZC	26		LE GROS BUISSON	B031		1	A		AB	01	CHEM	17 40	1,62			RT				
71	ZC	30		LA GOIRELLE	B030		1	A		T	04		3 60 90	33,72	A		TA	33,72	100		
															C GC	TA TA		6,74 6,74	20 20		
	ZD	56		LA CHAUX	B012		1	A		AB	01	CHEM	27 40	2,56			RT				
71	ZD	64		LES LARIS	B035		1	A		S			1 76	0							
71	ZD	76		LES LARIS	B035		1	A		T	01		1 88	1,05	A		TA	1,05	100		

03	ZE	20		LES CREUCHES	B017	0008	1	A		S			1 28	0	C GC	TA TA		0,21 0,21	20 20		
----	----	----	--	-----------------	------	------	---	---	--	---	--	--	------	---	---------	----------	--	--------------	----------	--	--

Source : Direction Générale des Finances Publiques pag

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	89 0	COM	475 VILLON	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE					NUMERO COMMUNAL	+00002
-----------------	------	------------	---------	-----	------------	------	---	---------------------	--	--	--	--	--------------------	--------

Propriétaire

PBBBZ6

COM
COMMUN
DE
VILLON

MAIRIE 89740 VILLON

PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet

Source : Direction Générale des Fir

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédaillac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE

LEGENDE:



PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNES:

EREA Ingénierie, SARL au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est situé 10 place de la république - 37190 Azay-le-Rideau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 514 673 896, représentée par Monsieur Lionel WAEBER, Gérant,

Ci-après dénommée « **le Bénéficiaire** »

D'UNE PART

ET :

La commune de Villon - 5 rue Vanoise, 89740 VILLON - représentée par son maire, Monsieur Daniel GOURLOT, autorisé à signer la promesse de bail par délibération du conseil municipal en date du 15 février 2020.

Agissant en qualité de propriétaire des terrains,

Ci-après dénommé « **le Promettant** »,

D'AUTRE PART

Il est, préalablement aux conventions objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Le Bénéficiaire est un bureau d'études ayant comme activité la réalisation d'études et le développement de projets de production d'électricité par utilisation des énergies renouvelables, et notamment l'énergie photovoltaïque.

A ce titre, **le Bénéficiaire** a comme projet, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires, de réaliser une centrale photovoltaïque au sol (ci-après « Centrale Photovoltaïque ») sur un site composé de plusieurs parcelles (ci-après « le Terrain ») appartenant au **Promettant**.

Le Promettant, est disposé à mettre le Terrain à la disposition du **Bénéficiaire**, en vue de sa réalisation.

Les parties ont, en conséquence, convenu d'arrêter ci-après les conditions dans lesquelles **le Bénéficiaire** pourra intégrer le Terrain à son projet de Centrale Photovoltaïque.

CONVENTIONS

Page n° 1/9

LW D.G.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

Par les présentes, **le Promettant** confère au **Bénéficiaire** la faculté de prendre à bail emphytéotique les parcelles dont la désignation précise figure à l'annexe 1 jointe aux présentes, à l'effet d'y permettre l'implantation, l'exploitation et l'entretien, par **le Bénéficiaire**, d'une Centrale Photovoltaïque.

De plus, **le Promettant** s'engage également à conférer au **Bénéficiaire** toutes servitudes de passage de réseaux nécessaires au raccordement EDF sur les parcelles dont il est propriétaire sur la commune de Villon (89740) et s'engage à donner au **Bénéficiaire** libre accès au Terrain pour la construction et l'exploitation de la Centrale Photovoltaïque, dans la limite des emprises décrites à l'annexe 1 jointes aux présentes.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA PROMESSE-MODALITES DE REALISATION

La réalisation de la présente promesse de bail pourra être demandée par **le Bénéficiaire**, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par écrit remis contre récépissé, pendant une période de 7 années, à compter de la signature de la présente promesse, (ci-après « le Délai »).

A l'issue du Délai, la présente promesse sera prorogée annuellement de façon tacite, pour une durée maximum de 2 ans, à défaut d'avoir été dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une ou l'autre des parties au domicile élu de chacune des parties au moins six mois à l'avance.

Si à l'issue du Délai éventuellement prorogé, **le Bénéficiaire** n'a pas levé l'option, la présente promesse sera automatiquement caduque sans aucune mise en demeure ou formalité, et les parties déliées de toute obligation réciproque sauf l'effet, s'il y a lieu, des dispositions relatives à l'indemnité d'immobilisation définies à l'Article 4 ci-après.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE - PRISE DE POSSESSION

3.1 En cas de levée de l'option, un bail emphytéotique sera régularisé par acte authentique par le notaire choisi par **le Promettant**, dans un délai maximum de six mois à compter de la levée de l'option.

Page n° 2/9

LW D.G.

3.2 Le bail aura lieu aux clauses usuelles et de droit en matière de baux emphytéotiques, et dans les conditions particulières ci-après:

- ✓ Durée du bail : La durée du bail est fixée à 25 ans à compter de la date de signature, reconductible 2 fois pour des périodes successives d'une durée de 10 ans chacune sur demande écrite du **Bénéficiaire** notifiée un an au moins avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours. Cependant cette reconduction conventionnelle ne pourra permettre d'excéder au total la durée maximum fixée par l'article L 451-1 du Code Rural.
- ✓ Etat initial : Un plan de division établi par un géomètre-expert fera apparaître la surface exacte des parcelles objet du bail aux frais du **Bénéficiaire**. Un état des lieux des parcelles concernées par le projet de centrale photovoltaïque sera réalisé par un expert aux frais du **Bénéficiaire**.
- ✓ Redevances et loyers : Aucune somme à quelque titre que ce soit ne sera due avant le démarrage des travaux de construction de la Centrale Photovoltaïque. Dès le démarrage de ces travaux, **le Bénéficiaire** versera au **Promettant**, au titre du bail, un loyer annuel global, forfaitaire et définitif pour la durée du bail de mille deux cent euros par hectare loué et clôturé (1 200 € par hectare loué et clôturé) pour la réalisation de la Centrale Photovoltaïque. Ce montant fera l'objet d'une révision à chaque date anniversaire du point de départ du bail, selon la formule définie à l'Annexe 2 des présentes.
- ✓ Exploitation : Pendant toute la phase d'exploitation, **le Promettant** s'engage à laisser libre accès aux services dûment habilités à effectuer tous travaux de maintenance. En outre, pendant toute la durée du bail, **le Bénéficiaire** entretiendra et maintiendra, à ses frais, en parfait état l'ensemble des installations réalisées par lui sur le Terrain.
- ✓ Vestiges archéologiques : Le **Bénéficiaire** s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter les vestiges archéologiques selon les prescriptions qui lui auront été données par l'Etat.
- ✓ Responsabilités et assurances : Le **Bénéficiaire** demeurera seul responsable des accidents ou dommages qui pourraient résulter de l'exécution des travaux nécessaires à l'implantation de la Centrale Photovoltaïque, ainsi que de la présence et de l'exploitation de cette Centrale Photovoltaïque. A ce titre, **le Bénéficiaire** souscrira une police d'assurance auprès d'une Compagnie notoirement solvable.
- ✓ Résiliation du bail : Les parties conviennent qu'après le dix-huitième anniversaire du bail, celui-ci pourra être résilié par le **Bénéficiaire** si bon lui semble, sous réserve de notifier sa décision au **Promettant** au moins 12 mois à l'avance et de verser, à titre de réparation forfaitaire, une indemnité de 15% du montant des annuités restant à courir au terme du bail.
- ✓ Démantèlement : Sauf décision du **Promettant** de conserver la totalité des constructions, aménagements et équipements réalisés par le **Bénéficiaire**, ce dernier devra en assurer le démantèlement et remettre à l'aspect initial les parcelles objet du bail, dès la fin de la période d'exploitation ou en cas de décision d'abandon prématuré de l'exploitation, dans l'année suivant la prise de décision. Un état des lieux après démantèlement sera établi par un expert aux frais du **Bénéficiaire**, communément désigné par les deux parties.
- ✓ Frais : Le **Bénéficiaire** s'engage à prendre en charge :
 - les frais d'études sur le Terrain, ainsi que les frais relatifs aux démarches administratives ;
 - les frais notariés d'établissement du bail emphytéotique, ainsi que les droits en découlant ;
 - les taxes foncières relatives au Terrain donné à bail à partir de la date de signature du bail ;
 - la contribution économique territoriale et les taxes diverses afférentes à l'exploitation, ainsi que toutes nouvelles taxes qui pourraient être créées concernant l'exploitation des parcelles objet du bail.

ARTICLE 4 : INDEMNITE D'IMMOBILISATION

4.1 A défaut pour **le Bénéficiaire** d'avoir levé l'option dans le Délai prévu à l'article 2 ci-dessus éventuellement prorogé, ce dernier versera au **Promettant** une somme forfaitaire et globale de cent euros par hectare (100 € / ha) à titre d'indemnité d'immobilisation.

W D. G.

4.2 Toutefois, **le Bénéficiaire** pourra, sans avoir à ne payer aucune indemnité d'immobilisation, renoncer au bénéfice de la présente promesse, soit pendant sa durée, soit à son terme en s'abstenant de lever l'option, dans les cas ci-après :

- ✓ si le Terrain se révélait grevé d'une quelconque charge, servitude, sujétion, contrainte etc.... affectant gravement et durablement la faisabilité technique ou financière du Projet de Centrale Photovoltaïque.
- ✓ si **le Bénéficiaire** n'obtenait pas les autorisations administratives nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de la Centrale Photovoltaïque, étant précisé que **le Bénéficiaire** s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences requises en vue d'obtenir ces autorisations.

Le Bénéficiaire s'engage à informer sans délai **le Promettant** de la survenance de l'un des faits ci-dessus s'il le considère comme de nature à remettre en cause le projet de Centrale Photovoltaïque.

ARTICLE 5 : POUVOIRS ET AUTORISATIONS CONSENTIS PAR LE PROMETTANT

Dès à présent, **le Promettant** consent au **Bénéficiaire** les pouvoirs et autorisations habilitant ce dernier

- ✓ à procéder à toutes études sur le Terrain (sondages, géomètre, ...);
- ✓ à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires qu'impliquent la réalisation et l'exploitation du Projet de Centrale Photovoltaïque.

Pour satisfaire aux éventuelles demandes des administrations compétentes, **le Promettant** signe l'autorisation jointe en annexe 3 et s'engage à réitérer ces pouvoirs dans toute autre forme éventuellement requise, dans les huit jours de la demande qui lui en sera faite par **le Bénéficiaire**.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU PROMETTANT

En considération de la présente promesse,

- ✓ **le Promettant** s'interdit, à compter de ce jour, tout acte susceptible de porter atteinte à l'état, à la consistance et aux caractéristiques du Terrain et de consentir quelque droit réel ou personnel que ce soit, susceptible de porter atteinte aux conditions de jouissance promises au **Bénéficiaire**.
- ✓ **le Promettant**, au cas où il entendrait procéder, pendant la durée de la présente promesse ou du bail, à la vente de tout ou partie du Terrain à un tiers acquéreur, devra en informer préalablement **le Bénéficiaire**, et lui notifier la désignation des biens à céder, le prix proposé et les conditions principales de la cession envisagée, de manière à mettre **le Bénéficiaire** en mesure, dans le délai de trois mois à compter de la notification du projet de cession et si bon lui semble, de se substituer au tiers acquéreur.
- ✓ dans l'hypothèse où, **le Bénéficiaire** ayant renoncé à l'acquisition ci-dessus, **le Promettant** procédait à la vente de tout ou partie du Terrain à un tiers, il s'engage à faire obligation au tiers acquéreur de respecter l'intégralité des clauses et conditions de la présente promesse de bail.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Substitution

Le Bénéficiaire pourra se substituer dans le bénéfice de la présente promesse et/ou dans le bénéfice du bail emphytéotique à faire intervenir toute personne physique ou morale de son choix, le tout sous réserve, d'une part, que tout substitué s'engage à respecter l'intégralité des termes et conditions de la présente promesse et, d'autre part, sous réserve pour **le Bénéficiaire** d'en informer préalablement **le Promettant**, au mois un mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception et de troisième part que le substitué soit notoirement solvable et présente les mêmes niveaux de garantie que le bénéficiaire pour le paiement des loyers, la maintenance de la centrale et le démantèlement.

W D. G.

7.2 Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge aux termes des présentes, l'autre partie pourra résilier la présente promesse de bail par simple lettre recommandée avec accusé de réception et ce, six mois après une mise en demeure restée sans effet.

7.3 Loi applicable

Le présent contrat est soumis au Droit français.

7.4 Communications

Toutes les communications, notifications, et mises en demeure qui seraient nécessaires pour l'exécution des présentes seront effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social ou au domicile élu, de la partie qui en sera destinataire (tout délai courant de la date de première présentation de cette lettre, les indications de la Poste faisant foi), ou encore par acte extrajudiciaire ou par remise d'un écrit contre récépissé.

Chacune des parties s'oblige à notifier à l'autre tout changement de siège social ou de domicile; à défaut, toutes les communications, notifications et mises en demeure seront valablement faites aux sièges sociaux et domiciles indiqués en tête des présentes.

7.5 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes :

- ✓ les parties font élection de domicile en leur domicile et siège social respectif ;
- ✓ les parties déclarent qu'en cas de litige, à défaut d'accord amiable, vouloir avoir recours au Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve le terrain.

7.6 Frais

Tous les frais, droits et émoluments tant des présentes et de leurs suites que de la réalisation de l'acte authentique à intervenir seront supportés par **le Bénéficiaire** qui s'y oblige expressément.

Fait à Villon (89), le 27-02-2020
En 2 exemplaires originaux

Lu et approuvé
Le Promettant ⁽¹⁾

[Signature]



Le Bénéficiaire ⁽¹⁾

[Signature]

EREA INGENIERIE
10 place de la République - 37190 Azay-le-Rideau
Tel / Fax : +33 (0)2 47 26 88 16
E-mail : contact@erea-ingenierie.com
S.A.R.L au capital de 50 000 €
RCS Tours 514 673 896 0003 - APE 7490B

⁽¹⁾ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Désignation des Terrains

Annexe 2 : Formule de révision du montant des loyers

Annexe 3 : Autorisation

Lu *D.G.*

Annexe 1

Désignation des terrains

Le Terrain appartenant au **Promettant**, objet de la présente promesse, est défini dans le tableau ci-après :

Section	N° de parcelle
B	405
B	406
C	468
C	469
C	470
C	524
C	526
C	527

Soit un total de 8 parcelles.

Pour information, la totalité des parcelles ne sera pas utilisée par la centrale solaire au sol. Seules les parties les plus plates ou légèrement en pente sud des parcelles seront utilisées soit au maximum une cinquantaine d'hectares au total.

Lhr D.G.

Annexe 2

Indexation des loyers et indemnités

Les loyers et indemnités seront indexés sur l'indice d'inflation L défini dans le contrat de vente d'électricité à EDF par le Parc photovoltaïque. L'indice L est ainsi défini dans la publication de l'arrêté du 17 novembre 2008 :

Formule dans laquelle :

1 - ICHTTS1 est la valeur définitive de la dernière valeur connue au 1^{er} novembre de chaque année de l'indice du coût horaire du travail (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques (disponible sur <http://www.indices.insee.fr>)

2 - PPEI est la valeur définitive de la dernière valeur connue au 1^{er} novembre de chaque année de l'indice des prix à la production de l'industrie et des services aux entreprises pour l'ensemble de l'industrie (marché français) (disponible sur <http://indicespro.insee.fr>)

3 - ICHTTS10 et PPEI0 sont les valeurs définitives des dernières valeurs connues à la date de prise d'effet du contrat d'achat.

Lhr D.G.

Annexe 3

AUTORISATION

Je soussigné :

La commune de Villon - 5 rue Vanoise, 89740 VILLON - représentée par son maire, Monsieur Daniel GOURLOT, autorisé à signer la promesse de bail par délibération du conseil municipal en date du 15 février 2020.

Agissant en qualité de propriétaire des terrains,

Autorise :

EREA Ingénierie, SARL au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est situé 10 place de la république - 37190 Azay-le-Rideau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 514 673 896, représentée par Monsieur Lionel Waeber, Gérant,

Et,

Toute société agissant en son nom pour la construction de la Centrale Photovoltaïque

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc photovoltaïque et notamment :

- Autorisation d'exploiter,
- Demande de permis de construire, et, le cas échéant, demande de défrichement.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc photovoltaïque, concernant nos terrains ci-dessous définis ci-après :

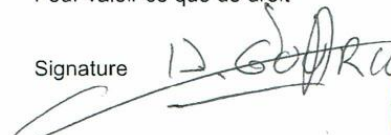
Section	N° de parcelle
B	405
B	406
C	468
C	469
C	470
C	524
C	526
C	527

Soit un total de 8 parcelles

Cette autorisation est valable sept ans à compter de la date de signature (sauf prorogation de deux ans).

Fait à Villon (89) , le 27-02-2020
Pour valoir ce que de droit

Signature




MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédailac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLON

LEGENDE:

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLON

Délibération N° 2020 -4

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6
DATE DE LA CONVOCATION		
10 février 2020		
DATE D’AFFICHAGE		
10 février 2020		

L'an deux mil vingt le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GOURLOT, Maire.

Présents : Françoise GAUTHIER, Didier BAUDOIN, Anthony BELLEGANTE et Daniel GOURLOT, Maire

Absent excusé : Nathalie COUTURIER représenté par Daniel GOURLOT
Patrick BATAILLE représenté par Didier BAUDOIN

Absent non excusé : Alexandre MATHIOT

Secrétaire de séance : Françoise GAUTHIER

Objet : Bail emphytéotique au profit de la EREA Ingénierie

Monsieur le Maire expose le projet proposé par la société EREA Ingénierie 10 place de la République 37190 Azay le Rideau, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur les parcelles B 405, B 406, C 468, C 469, C 470, C 524, C 526, et C 527 de la forêt communale.

La proposition ferme stipulée dans la promesse de bail emphytéotique est la suivante :

- Durée 25 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 10 ans.
- Loyer annuel 1200 € l'hectare.

Le Conseil Municipal décide de concéder la promesse de bail et donne au maire tous pouvoirs pour signer la promesse de bail.

Pour : 6 contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
Et publication ou notification
du

MAITRE D'OUVRAGE :

PVEOLE 12
1, hameau le Pouzarnel
46 320 Espédailac
S.A.S.U.
SIRET 879 686 251 00015 - 879 686 251 RCS Cahors

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE VILLON - VAU L'ABBE
COMMUNE DE VILLON

COURRIER SUBSTITUANT EREA INGENIERIE AU PROFIT DE PVEOLE 12

LEGENDE:



10, place de la république
37190 Azay-le-Rideau
Tél : +33(0)2 47 26 88 16
contact@erea-ingenierie.com
www.erea-ingenierie.com

Commune de Villon
5, rue Vanoise
89740 VILLON

Envoyé en préfecture le 08/02/2021
Reçu en préfecture le 08/02/2021
Affiché le 
ID : 089-218904753-20210205-2021_5-DE

Recommandé + AR N° 1A 168 103 8283 0

Nos réf : 2012-C429
Vos réf :

Azay-le-Rideau, le 18 décembre 2020

Objet : Centrale photovoltaïque sur la commune de Villon

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, nous avons déposé notre demande de permis de construire pour le projet en objet le 12 novembre dernier au nom de « Centrale Photovoltaïque PVEOLE 12. »

En effet, la société de projet « Centrale Photovoltaïque PVEOLE 12 » est la structure qui portera la construction et l'exploitation de la centrale.

La société Centrale Photovoltaïque PVEOLE 12 est une SAS détenue à 100 % par la société PVEOLE, elle-même détenue à parts égales par Lionel WAEBER et Philippe BRU et est basée à ESPEDAILLAC (46320). Elle a pour vocation de développer, construire et exploiter tout ou partie des projets qu'elle développe.

C'est ainsi, que conformément à l'article 7.1, intitulé « substitution », de la promesse de bail emphytéotique, nous vous informons que la société Centrale Photovoltaïque PVEOLE 12 se substitue à la société EREA INGENIERIE pour le bénéfice de cette promesse de bail ; et nous vous adresserons prochainement un avenant actant cette substitution.

Monsieur Philippe BRU et moi-même restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel WAEBER
Directeur – Gérant

PJ : copie de la promesse de bail